

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Eric DIARD représenté par Renaud MUSELIER - Patrick MENNUCCI représenté par Bernard MOREL - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Martine VASSAL représentée par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 005-2373/10/BC

**■ Approbation d'une convention avec l'Association Voiture & Co
DITRAAG 10/5408/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole a la volonté de promouvoir des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Cette initiative correspond aux objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Marseille Provence Métropole qui favorise l'usage des « modes doux » de déplacements.

L'association Voiture and Co a été créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité dans un souci du respect de l'environnement. Elle s'est développée dans toute la France et notamment à Marseille, en devenant la Maison des transports, nouvellement nommée plateforme « Bougez futé » sur le site du campus de Luminy.

A Luminy, l'association basée à l'intérieur du campus développe depuis 2005 des services autour de la mobilité et des transports, particulièrement, en faveur des étudiants en partenariat avec tous les acteurs économiques et institutionnels.

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010**

Elle poursuit trois objectifs :

- Fournir des informations accessibles à tout moment au plus bas coût,
- Influencer les choix des voyageurs de façon à privilégier le transport collectif,
- Encourager un processus intégré d'aménagement de l'espace et de planification des transports.

En 2011, l'association Voiture and Co met en œuvre deux actions :

- Marseille comme un marseillais : organisation de ballades à destination des étudiants réalisées en transport en commun sur Marseille afin de familiariser les nouveaux arrivants avec le réseau urbain
- Atelier de sensibilisation et de formation à la sécurité routière à vélo : initiation du public à la pratique du vélo et à l'utilisation du vélo en libre service

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en apportant son appui à Voiture and Co dans une convention de partenariat permet de confirmer son intérêt pour la mise en place des modes doux, de pérenniser et développer les transports alternatifs à la voiture.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Conseil

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Considérant que Voiture and Co a la volonté de promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle, mais également de valoriser l'offre de transport existante, il apparaît opportun de verser une subvention pour les deux actions sollicitées.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association Voiture and Co relative au versement de cette subvention.

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010**

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention .

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI